



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 08/2015 du 16 novembre 2015

Préavis municipal relatif au budget 2016

1. But du préavis

Le présent préavis demande l'acceptation du budget 2016 par le Conseil général de Montcherand.

2. Préambule

Le budget 2016 de la Commune de Montcherand présente un déficit de **Frs 171'700.-** alors que le budget 2015 soldait par un déficit de Frs 267'500.-, les comptes 2014 ayant bouclé avec un déficit de Frs 14'004.68.

Globalement, l'augmentation du taux d'impôts de 69 % à 72 % permet un accroissement des revenus de Frs 83'000.- (voir préavis 03/2015), sans cette opération, le déficit prévu au budget 2016 aurait été de Frs 254'700.-, soit pratiquement le même que celui de 2015.

Par rapport au comptes 2014 les charges incompressibles augmentent de Frs 97'000.-, alors que les recettes sont en diminution de Frs 116'000.-

Les principaux éléments expliquant cette situation sont décrits ci-dessous :

- **Produits :**
 - Diminution du produits des impôts de Frs 100'000.-, ceci malgré l'accroissement du taux à 72 %.
 - Aucun retour de la péréquation de l'année précédente (voir compte 220.452.05, Frs 88'000.- en 2014).
- **Charges :**
 - Augmentation des charges extérieures à la Commune, soit les charges en relations avec les associations intercommunales (ASIOR, AJOVAL, Ecole de musique, etc.) et autres dépenses obligatoires cantonales telles que déficit transports publics, AVASAD, etc. qui passent de 56 % à 61 % du total des dépenses.

Vu les charges comptabilisées cette année, la Municipalité a été dans l'obligation d'augmenter la taxe forfaitaire des déchets de Frs 60.- à Frs 80.- et, selon le préavis n° 11-2015, s'il est accepté, d'augmenter également la taxe d'épuration de Frs 2.00 à Frs 2.20 le m3, ceci dès le 1^{er} janvier 2016.

De même, les investissements 2015 ont dû être financés par une augmentation de la dette de Frs 800'000.- à Frs 1'100'000.- soit Frs 2'311.- par habitant (moyenne cantonale sans Lausanne Frs 5'400.- env.), la Commune n'ayant plus aucune capacité d'autofinancement.

La Municipalité tient à préciser quelques points concernant les comptes des années précédentes, ceci pour expliquer pour quelles raisons les budgets 2015 et 2016 sont fortement déficitaires alors que les comptes 2012 à 2014 étaient bons (même si, pour la première fois, un léger déficit a été enregistré en 2014) :

- Comptes 2012 : bénéfice Frs 14'040.73 : un retour de la péréquation 2011 de Frs 137'300.- a été comptabilisé en 2012.
- Comptes 2013 : bénéfice de Frs 11'862.19 avec une alimentation du compte « fonds pour travaux futurs de Frs 90'000.- » : un retour de la péréquation 2012 de Frs 164'000.- a été comptabilisé en 2013 et il y a eu un revenu supplémentaire de Frs 151'100.- dans les impôts.
- Comptes 2014 : déficit de Frs 14'004.68, malgré un retour de péréquation 2013 de Frs 122'800.-.

Ces retours de péréquation, annoncés dans les préavis relatifs aux comptes 2012 à 2014, ont profité à la Commune pendant les années passées.

3. Conclusion

En conclusion des éléments ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

Art. 1 : d'adopter le budget tel que présenté avec un déficit de Frs 171'700.- .

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La secrétaire : Sandra Cunsolo

